

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 14 novembre 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard Guy Bruneau et Stéphane Roussy en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h40.

2023-11-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martine Labrosse

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant au point Varia le point suivant : Dépanneur

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2023
4. Adoption des paiements fournisseurs et salaires d'octobre 2023
5. Adoption du Règlement 2023-03 relatif à la démolition d'immeuble et à la présentation d'un procurier
6. Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2024
7. TECQ 2023 – Programmation 2023
8. Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024
9. États financiers comparatifs au 31 octobre 2023
10. Déclaration des Intérêts pécuniaires – Dépôt 2023
11. PRABAM – Réalisation des travaux
12. Varia
13. Suivi des dossiers
 - TECQ 2019-2024 – Seuil
 - TECQ 2023 – Sommaire
 - TECQ 2023 suivi – Patinoire et entrée Salle FADOQ
14. Correspondance et information
 - Jardin communautaire – États financiers 2023
15. Période de questions
16. Levé de la séance

Adoptée

2023-11-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 octobre 2023 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2023-11-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Stéphane Roussy

Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 12 octobre 2023 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2023-11-04

4. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES D'OCTOBRE 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Stéphane Roussy

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 31 octobre 2023 totalisant 194 694.01\$ ainsi que la liste des salaires pour les mêmes périodes totalisant 20 167.04\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs d'octobre, portant les numéros C2300383 à C2300393 et C2300395 à C2300435 et les paiements directs L2300046 à L2300053 totalisant 194 694.01\$ et se terminant le 31 octobre 2023;
- Les registres des salaires dépôts directs d'octobre portant les numéros D2300380 à D2300386 et totalisant 5 150.18\$ (élus) et les numéros D2300354 à D2300379 totalisant 15 016.86\$ (employés) incluant les semaines 40 à 43.

2023-11-05

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-03 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET À LA PRÉSENTATION D'UN PROCÉDURIER

ATTENDU que le conseil est autorisé et tenu, en vertu de l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), d'adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU que cette réglementation doit être conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 10 octobre 2023;

ATTENDU que le présent projet de règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion à la séance du 10 octobre 2023 en conformité avec les dispositions du premier alinéa de l'article 445 du *Code municipal* (R.L.R.Q. chapitre C-27-1), que dispense de lecture en a été faite au moment du dépôt de l'avis de motion, en conformité avec les dispositions du dernier alinéa dudit article et que le projet dudit règlement a été dûment accepté pour dépôt à cette même séance portant le numéro de résolution 2023-10-07;

Il est proposé par Martine Labrosse

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement 2023-03 relatif à la démolition d'immeuble et à la présentation d'un procédurier.

Adoptée

2023-11-06

6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Le conseiller Guy Bruneau donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement sur la taxation 2024 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la municipalité de Lac-Saguay pour l'année 2024

2023-11-07

7. TECQ – PROGRAMMATION 2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2023-11-08

8. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Martine Labrosse appuyé par Jean-Pierre Allard, il est résolu à l'unanimité :

QUE les séances débuteront à 19h30 à l'Édifce Jean-Duval situé au 257A, Route 117, Lac-Saguay (Québec);

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

- 16 janvier
- 13 février
- 12 mars
- 9 avril
- 14 mai
- 11 juin
- 9 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 8 octobre
- 12 novembre
- 10 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2023-11-09

9. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états financiers comparatifs au 31 octobre 2023 présenté par Richard Gagnon, directeur général.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS						
AU 31 OCTOBRE 2023						
REVENUS:			BUDGET 2022	REEL 2022	BUDGET 2023	REEL 2023
Taxes foncières			738 984 \$	749 005 \$	777 912 \$	787 180 \$
taxes spéciales - Barrages + Ponceau + Réserve			49 725 \$	52 734 \$	49 792 \$	50 559 \$
Ordures & récupération			106 000 \$	105 925 \$	115 000 \$	115 670 \$
Revenus sources locales			35 150	93 993 \$	31 500	63 862 \$
Transferts inconditionnels			43 542 \$	43 542 \$	43 542 \$	43 542 \$
Transferts conditionnels			231 306 \$	41 720 \$	203 375 \$	203 823 \$
TOTAL			1 204 707 \$	1 086 919 \$	1 221 121	1 264 636
DÉBOURSÉS						
Administration générale			375 163 \$	336 473 \$	431 995 \$	409 791 \$
Sécurité publique			180 259 \$	114 219 \$	186 751 \$	184 152 \$
Transport routier			304 635 \$	274 964 \$	319 555 \$	206 476 \$
Hygiène du milieu			104 035 \$	93 022 \$	113 794 \$	116 800 \$
Loisirs et culture			129 120 \$	144 163 \$	93 057 \$	98 233 \$
Urbanisme			24 550 \$	22 853 \$	29 212 \$	30 080 \$
Frais de financement			19 538 \$	4 978 \$	17 400 \$	7 490 \$
Immo et affectations						
	Infrastructure + Réserve		54 850 \$		16 800 \$	
	-Remb. capital		12 557 \$	3 063 \$	12 557 \$	4 907 \$
TOTAL			1 204 707 \$	993 735 \$	1 221 121 \$	1 057 929 \$
RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLUS 2023						
Maire		Rémunération :	14 264 \$		Dépenses:	7 132 \$
Conseillers		Rémunération :	4 754 \$		Dépenses:	2 377 \$
LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 10 000\$ (CUMULATIFS)						
Transports Benoit Robert			31 610 \$			
Entreprises Sylvain Bélanger						
	Niveleuse		10 648 \$			
	Subvention		16 408 \$			27 056 \$
Les Ent B & B Rowan						115 894 \$
Groupe Ultima Assurance						16 207 \$
MRC d'Antoine-Labelle (quote-part) et fibre optique						139 438 \$
Sécurité publique (Sûreté du Québec)						83 492 \$
RSSIVR						95 122 \$
Supralocaux - Ville de Rivière-Rouge						16 124 \$

Adoptée

2023-11-10

10. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT 2023

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires dûment remplis par les membres du conseil qui, conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, sera transmis au MAMH. Tous les élus ont rempli le formulaire requis

Adoptée

2023-11-11

11. PRABAM – RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Saguay a pris connaissance de Guide relatif aux modalités dans le cadre du programme PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre datée du 21 juin 2021 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait le devoir de mandater un auditeur externe pour la reddition de comptes finale dans le cadre dudit programme et que celle-ci a été effectuée par Mayer Millaire et Associés;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réclamées ont été effectivement encourues pour les travaux admissibles et payées, que les contrats ont été octroyés dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur, incluant le règlement de la gestion contractuelle de la Municipalité;

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale et que la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du PRABAM.

Adoptée

12. VARIA

➤ **Dépanneur**

Le dossier suit son cours et selon les informations reçues les travaux de construction ne débiteront pas en 2023.

13. SUIVI DES DOSSIERS

- TECQ 2019-2024 – Seuil
- TECQ 2023 – Sommaire
- TECQ 2023 suivi – Patinoire et entrée Salle FADOQ

14. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Jardin communautaire – États financiers 2023

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Chemin du Lac-Allard
- Excès vitesse sur le Lac-Allard
- Plante "*Renouée du Japon*"

2023-11-12

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h50.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2023-11-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire